

# LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

Du Commerce, de la Finance, de l'Industrie, de la Propriété Foncière et des Assurances

VOL. XXII

MONTRÉAL, VENDREDI, 2 DÉCEMBRE 1898

No 40

2258

Moyenne de notre Tirage

Pour 1897

2258

## LES CAISSES D'ÉPARGNE DU GOUVERNEMENT

Tandis que les dépôts des particuliers dans les banques incorporées ont continué à augmenter durant le mois d'octobre, les dépôts dans les caisses d'épargne du gouvernement ont encore diminué.

Ainsi, dans les caisses postales d'épargne, les recettes ont été de \$691,001 quand les retraits ont été de \$793,747.36.

Dans les banques d'épargne du gouvernement en exercice à Toronto, Winnipeg, Victoria, Charlottetown et dans un certain nombre de localités de la Nouvelle Ecosse et du Nouveau Brunswick, le résultat est le même. Les dépôts figurent pour \$203,069.69 et les retraits pour 275,317.21, d'après l'état publié par la *Gazette du Canada* de samedi dernier.

Ce n'est pas que le public ait moins de confiance dans la solidité des caisses d'épargne de l'Etat Canadien que dans celle des banques incorporées; non, ce n'est pas là le motif qui porte les déposants à préférer les dernières aux premières. La seule cause réelle d'une augmentation des retraits sur les dépôts est la crainte qu'éprouvent les déposants de voir le gouvernement baisser le taux de l'intérêt à une époque plus ou moins rapprochée sur les dits dépôts. Les tergiversations antérieures ne donnent que trop de crédit à cette crainte.

## UNE NOUVELLE DIFFICULTE

En vertu de l'Acte sur le travail des aubains, les Américains ne voudraient pas que les voyageurs de commerce canadiens pussent faire des ventes aux Etats-Unis. Si inraisonnable que puisse paraître

cette prétention de nos voisins, elle n'en est pas moins réelle.

Nous sommes habitués aux tracasseries qui nous viennent de l'autre côté de la frontière. cependant nous sommes surpris qu'au moment même où nos représentants sont en conférence avec ceux des Etats Unis pour tenter d'aplanir les vieilles difficultés, nos voisins nous en suscitent de nouvelles, qui demanderont à leur tour un règlement.

Car nous supposons bien que, si les voyageurs de commerce canadiens ne peuvent exercer chez les américains, les voyageurs américains ne tarderont pas à apprendre que le Canada n'entend pas ouvrir ses portes à ceux qui nous ferment les leurs. Nous croyons qu'avant d'en arriver à des représailles tous les efforts seront tentés pour que nos voyageurs aient leur entrée libre aux Etats-Unis, comme par le passé.

Mais une action prompte et énergique est nécessaire. Nous ne pouvons rester longtemps dans une position ridicule en même temps qu'intolérable et laisser la perturbation s'accroître chez nos industriels et nos commerçants, qui ont réussi à grands frais à établir un mouvement d'exportation aux Etats-Unis.

Ce qui d'ailleurs nous permet de croire que le règlement de ces nouvelles difficultés est chose facile, c'est que les Américains ont plus que nous à perdre, si le Canada rend aux Etats-Unis la monnaie de leur pièce.

En effet, sur un commerce général de \$111,000,000 avec les Etats-Unis, nous importons pour \$61,600,000 de marchandises, tandis que nous n'exportons que pour \$49,400,000, dont \$3,214,000 seulement provenant d'articles manufacturés.

Le reste de nos exportations se compose des produits de nos forêts et de nos mines pour environ \$26,000,000, d'animaux et de leurs pro-

duits pour \$5,100,000 et des produits du sol pour \$2,500,050; tous produits qui, pour la plupart, entrent chez nos voisins sans l'intermédiaire des voyageurs de commerce.

Nous n'avons pas sous les yeux le chiffre des importations américaines provenant de leurs manufactures, mais nous savons qu'elles dépassent de beaucoup les nôtres de même nature.

Nos voisins n'ont donc qu'à perdre à nous voir adopter une législation calquée sur la leur; ils ne nous pousseront pas à cette extrémité.

## PAS DE CONTRAT!

Le service de l'enlèvement des déchets, mieux connu du public sous le nom de service des vidanges, est peut être le plus mal assuré de tous les services que nous doit le Conseil Municipal de Montréal. Ce n'est pas peu dire.

Sous prétexte d'économies, le Conseil prive le département chargé de ce service, des fonds nécessaires pour qu'il fonctionne régulièrement et efficacement.

Autrefois, ce service était fait par un entrepreneur qui y trouvait son compte, mais ne faisait pas toujours celui du public. Les plaintes innombrables qui, dans le passé, se sont faites entendre et auxquelles les journaux ont donné leur publicité et leur appui ont forcé le Conseil Municipal à faire assurer ce service par le département d'hygiène.

Au début de cette année, le département d'hygiène fut débarrassé de l'enlèvement des déchets et cette tâche passa aux mains du comité des chemins. Le nouveau Conseil Municipal le retira au département de la voirie et le repassa à nouveau au département d'hygiène.

Nous répétons que ce bureau n'est pas responsable, autant que le croit